

Dynamiser son association de protection de la nature

Stage dans le Vercors les 9 et 10 décembre 2017



Ce stage a pour objectif d'aider des associations de protection de la nature à mobiliser leurs membres et dynamiser leur réseau pour une meilleure efficacité dans leurs actions. Mille Traces vous propose de vous faire partager ses 25 années d'expériences de vie associative.



Photos : Mille traces

www.mille-traces.org
contact@mille-traces.org

Tél./fax: 04-75 48 13-77



0000



Dynamiser son association de protection de la nature

Lieu, public

Saint-Agnan en Vercors (26420)

À destination des associations de protection de la nature : administrateurs, salariés ou bénévoles.

10 personnes maximum.

Programme du stage

Ce programme est donné à titre indicatif et non contractuel. Il pourra être modifié en fonction de la météo ou pour toute autre raison jugée nécessaire par l'association Mille-Traces.

• **Jour 1** : Accueil puis présentation interactive des participants et de leur structure, prise en compte des problématiques propres à chacun.

L'après-midi sera consacrée à une présentation puis à une analyse d'actions ou d'activités associatives propices à dynamiser le fonctionnement d'une association de protection de la nature.

Tous les temps seront menés selon une méthode interactive pour acquérir des outils reproductibles.

• **Jour 2** : Le matin sera dédié à des mises en situation ajustées aux problématiques de chacun des participants. A titre d'exemple : animer un CA, organiser un suivi d'espèce participatif, animer un chantier de bénévoles, tenir un stand, etc. Chaque mise en situation sera analysée et partagée avec le groupe pour mettre en lumière les atouts et faiblesses de chaque démarche.

L'après-midi une synthèse et un bilan clôtureront les échanges.

Matériel et équipement :

• Vêtements chauds et imperméables. Chaussures de marche.

Formalités administratives

L'inscription définitive au stage est enregistrée par l'association, à réception des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription remplie et signée
- Chèque d'acompte du séjour
- Le solde est à régler au début du stage

Informations générales

Accès et transport :

Le transport est à la charge des stagiaires. Dans la mesure du possible, un regroupement des participants peut être effectué en gare de Valence. Contacter l'association la semaine précédant l'arrivée pour tous renseignements. Nous vous communiquerons dès que possible les coordonnées des participants pour un éventuel covoiturage.

Assurance :

Par l'adhésion à notre association, les participants à nos stages sont couverts par une assurance qui garantit les risques matériels, corporels et la responsabilité civile. En cas de non adhésion ils seront couverts par leur propre assurance.

Annulation :

L'annulation venant de l'association est suivie du remboursement de l'avance. Le stage sera maintenu à partir de 6 participants.

En cas d'annulation du participant moins de 15 jours avant le début du stage, l'acompte ne sera pas remboursé.

Conditions de participation et coût

Coût pédagogique 120 euros pour les deux jours.

Nous pouvons vous aider à trouver un hébergement sur place. Le samedi midi chacun apporte son casse-croûte à partager.